



Berset Alexandre, Vuilleumier Julien

Quelle suite donner au 1er bilan carbone de l'administration cantonale ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 21.02.24

Transmission au CE : 21.02.24

Dépôt

Le premier bilan carbone de l'administration cantonale a été publié en 2023. Nous remercions vivement le Conseil d'Etat pour son engagement et saluons l'important travail de toutes les personnes impliquées. Si nous nous réjouissons du développement de la stratégie climatique cantonale, ce premier exercice soulève quelques remarques et questions.

Nous constatons tout d'abord que la qualité des données n'est de manière générale pas très bonne. Dans certaines catégories d'émissions et pour certaines Directions, les données sont mêmes très médiocres. Nous comprenons la complexité de la récolte des données des catégories bureautique, déchets et produits chimiques. Au contraire, la qualité des données de chauffage (chez DSAS, DIAF, DSJS, Pouvoir judiciaire), des déplacements professionnels (chez DFIN et Pouvoir judiciaire) et des trajets pendulaires (Pouvoir judiciaire) nous interpellent davantage. S'il est vrai que les données des trajets pendulaires peuvent être un peu plus aléatoires en fonction des réponses données lors de l'enquête, les données de chauffage et de trajets pendulaires devraient provenir de sources sûres telles que factures ou déduction pour frais de transport. Nous comprenons que le processus de récolte des données puisse être laborieux lors d'un premier bilan carbone et espérons que la qualité des données sera meilleure la prochaine fois.

Concernant la suite à donner à ce premier bilan carbone, dans son rapport sur le Parlement climatiquement neutre (Rapport sur postulat 2020-GC-185), le Conseil d'Etat évoque rapidement que des mesures existent déjà pour réduire les principales sources d'émissions. Pour les trajets pendulaires et les déplacements professionnels, il est ainsi question de plans de mobilité et de flotte électrique, tandis que pour le chauffage, les mesures citées sont l'assainissement des bâtiments et le remplacement des systèmes de chauffage. Ces mesures sont bien entendu pertinentes et essentielles. Nous aimerions cependant en savoir davantage sur leur ampleur, leur temporalité ainsi que sur leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'administration cantonale.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Comment expliquer la faible robustesse des données de certaines Directions dans les catégories chauffage, déplacements professionnels et trajets pendulaires ?
2. Quelle est la stratégie envisagée pour améliorer la qualité des données lors du prochain exercice ?
3. Quelle est la périodicité prévue pour la réalisation des prochains bilans carbone de l'administration ?

4. Quel est l'ampleur, la temporalité et les effets attendus (en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre) de la mesure Plan de mobilité ?
 5. Quel est l'ampleur, la temporalité et les effets attendus (en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre) des mesures assainissement des bâtiments de l'Etat et remplacement des systèmes de chauffage fossiles ?
 6. Quelles sont les mesures phares pour réduire les émissions dans les catégories bureautique, déchets et produits chimiques ?
 7. Le Conseil d'Etat prévoit-il d'élaborer un plan de décarbonation pour l'administration cantonale ?
-